



Compte-rendu de la formation spécialisée du CSAL du lundi 08 avril 2024

La secrétaire de la FS rappelle que le projet d'ordre du jour d'une plénière doit lui être adressé pour intermédiation avec les membres représentants du personnel.

1 – Approbation des procès-verbaux de la formation spécialisée du comité social d'administration local du 12 octobre 2023 et du 5 décembre 2023 (pour avis) :

Aucune observation supplémentaire des membres.

Vote pour unanime des OS.

2. Actualités de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) : présentation de la note d'orientations ministérielles pour 2024 (pour information) :

L'ISST n'étant pas présent, la note d'orientations ministérielles est présentée par l'assistante à la politique ministérielle de prévention (APMP ex. secrétaire animatrice de l'ex. CHSCT devenu FS)

Elle précise que les arbitrages annuels ont privilégié légèrement le budget formation au détriment de l'enveloppe locale. Le budget par agent est de 130,00 euros (127,00 euros en 2023).

Les six grands axes pour l'année 2024 sont :

- assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves :

Pour les événements graves, un marché national d'intervention de psychologues a été conclu en complément de la cellule d'écoute (numéro vert 0805 230 809) ainsi qu'un guide de la gestion des événements graves*.

- renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et l'élaboration du PAP avec le déploiement du nouvel outil Prev'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie :

Cette application est expérimentée depuis 2023 et n'est pas optimisée ce jour. Les risques recensés sont désormais regroupés sous 3 catégories et non plus 11 : activité professionnelle, organisation du travail et RPS, environnement et conditions de travail. La cotation probabilité est supprimée, restent la gravité, la maîtrise et la fréquence sur des niveaux de 1 à 3, et non plus de 1 à 4.

La campagne DUERP, normalement initiée à la mi-janvier a pris du retard. La note n'est sortie que le vendredi 05 avril 2024. L'applicatif est ouvert et la consultation des agents va être lancée.

Les risques professionnels seront compulsés à la mi-juin par les cadres de proximité puis enregistrés dans Prev'action pour élaboration du programme annuel de prévention. (examiné à la rentrée 2024 ?)

L'assistante de prévention nous informe que dorénavant le groupe de travail DUERP n'est plus accessible aux agents.

- améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail :

Deux guides* élaborés suite à une convention avec l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail www.anact.fr) sont diffusés : repères pour agir sur les transformations du travail et faire prévention et prévention des conditions de travail dans la conduite de projets.

Par ailleurs, un premier GT* ministériel a eu lieu le 15 novembre 2023 sur deux thématiques : le 1^{er} sur l'environnement de travail et aménagement des espaces de travail en lien avec les nouveaux modes d'organisation du travail, le 2^d sur l'impact de l'intelligence artificielle.

- prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière.
- poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.
- maîtriser le risque amiante.

* La CGT a demandé que ces guides et la restitution des travaux du GT soient diffusés aux membres de la FS.

3. Actualités du médecin du travail (pour information) :

La MT informe les membres qu'elle participera à un webinaire sur la santé mentale début mai 2024.

Des formations secouriste en santé mentale seront déployées pour notamment dépister un agent en souffrance, identifier les signaux d'alerte sur soi et chez un collègue, et comment réagir.

Elle présente la fiche des risques professionnels suite à sa visite du SGC de Joué-les-Tours : agents en difficulté suite au manque d'effectifs « strict minimum », déséquilibre dès qu'un arrêt maladie est constaté, charge de travail tendue...

Elle est témoin des difficultés liés à la suppression de postes et à la moyenne d'âge (>50 ans) du département.

Elle insiste sur la nécessité d'accompagner les agents dans les transformations prévues, notamment le développement de l'IA qui dégage les agents de certaines missions mais rend le travail dévalorisé et dévalorisant aux yeux des personnels.

À cette occasion, la CGT rappelle que les collègues de l'encadrement subissent aussi les effets du stress : de plus en plus de tâches « managériales », des arbitrages « humains », en cours de discussion la semaine de quatre jours et la rémunération au mérite...

4. Examen du registre santé et sécurité au travail et des fiches de signalement (pour information) :

Depuis la dernière réunion de la FS le 05 décembre 2023, 21 observations ont été enregistrées sur des problèmes de chauffage.

Le sujet récurrent des blattes sur Vaillant est à nouveau discuté. L'assistante de prévention nous informe de l'intervention du prestataire pour la dépose de points de gel à la mi-février.

Les affaires des services du domaine ont fait l'objet d'une fumigation avant leur rapatriement sur l'hôtel particulier.

Les téléphones du 8^e et 9^e étages ont été nettoyés et un nettoyage en profondeur du 9^e étage par ONET est prévu du mercredi 10 au vendredi 12 avril 2024.

La Direction précise que les bâtiments du Conseil départemental font l'objet d'un traitement 2 fois par an.

S'ensuit une discussion à nouveau sur les prestations de ménage en particulier.

La CGT rappelle que deux membres de la FS se sont mises à disposition de la Direction pour assister aux réunions avec la société ONET.

La Direction répond qu'à ce jour les conditions de réunion n'ont pas été remplies pour permettre ce temps d'échanges.

Concernant les fiches de signalement, depuis octobre 2023, 16 fiches ont été saisies.

Une lettre de soutien a été adressée aux agents et selon la gravité une lettre de mise en garde à l'auteur des faits, et deux signalements auprès du procureur (article 40 du code procédure pénale).

Une fiche n'a pas fait l'objet d'observations, car elle concernait l'usager lui-même, le collègue s'inquiétant de son état physique.

Les fiches sont traitées dans les 2 ou 3 jours et transmises au MT et à l'assistante de service social.

7. Point sur le budget 2024 de la formation spécialisée (pour avis) :

À la demande de l'AP devant quitter la réunion, ce point est abordé avant les autres points.

Elle informe qu'à compter de 2024, les dépenses devront être payées en 2024, plus de report possible. Par ailleurs, le progiciel CHORUS étant fermé du 26 avril 2024 au 13 mai 2024, il convient d'engager les dépenses rapidement. Les membres agréent et que si besoin ultérieur la consultation se fera en FS volante.

Un devis pour l'achat d'un bureau droit a été acté en volante le 13 février 2024.

Les actions prévues au budget de l'enveloppe locale et au budget formation sont votées ce jour :

Souris centrale ergonomique - devis 302592618 - UGAP	372,05 €
Bureau ology - devis 302592642 - UGAP	6 560,81 €
Borne à vélo standard - devis 302592677 - UGAP	209,56 €
Pupitres de saisie - devis ERG-FR.00001405 - ERGONEOS	774,95 €
Coussin d'équilibre - devis D202402221309 - DECATHLON PRO	60,00 €
Siège de bureau XXL - devis DVMB12024 - MONSIEUR BUREAU	2 126,09 €
DTA Hotel particulier - devis 27022024 - AC ENVIRONNEMENT	324,00 €
PSC1 - devis DEV-2401-03758-0113 - CROIX ROUGE	1 390,00 €
RECYCLAGE - devis DEV-2401-03758-0112 - CROIX ROUGE	650,00 €
ERGONOMIE DU TRAVAIL SUR ECRAN - devis D240124 - GOALMAP	1 440,00 €
Exercice évacuation Chinon - devis 240062 - ESS 37	180,00 €
Exercice évacuation Amboise - devis 240063 - ESS 37	180,00 €
Exercice évacuation Loches - devis 240064 - ESS 37	180,00 €
Equipier d'évacuation Joué-Lès-Tours - devis 240065 - ESS 37	300,00 €
Habilitation électrique BS/BE manœuvre - devis DOR0717-A - SOCOTEC	1 152,00 €

L'AP informe qu'un projet de « formation vélo » et « acquisition de vélos » a été déposé en février 2024 au niveau national via le fonds d'intervention lié aux conditions de travail et aux Jeux Olympiques. Le retour était attendu pour la mi-mars, mais toujours pas de réponse ce jour. Le budget est de 25 000,00 euros (70 % formation et 30 % achat) qui pourrait être subventionné à hauteur de 80 %, laissant donc un reste à charge de la DDFiP 20 % soit 5 000,00 euros.

Des formations à destination des nomades sont proposées (et fortement préconisées) sur les risques routiers, les risques canins et PSC1 / remise à niveau.

Au second semestre, sera organisée une formation gestion de l'accueil des publics difficiles.

Elle informe les membres d'une part que le marché UGAP échoit le 30 avril 2024.

Pour les rollermouse, les membres décident d'attendre le nouveau marché, mais concernant l'achat de souris verticales supplémentaires, ayant déjà donné satisfaction aux collègues, il est décidé d'en commander 200 (stock=70) pour environ 2 000,00 euros.

Les plans d'évacuation de Joué-les-Tours et de l'hôtel particulier (valeur environ 900,00 euros) sont à refaire. Néanmoins, l'AP nous précise qu'il est possible de les compléter avec de simples pictogrammes colorés (valeur 54,90 euros). Les membres votent pour les pictogrammes.

En prévision notamment des nouvelles arrivées et pour renouveler le stock (=9) de sacs à dos des télétravailleurs utilisant les transports en commun, est voté l'achat de 20 unités pour environ 1 600,00 euros.

Et enfin, est décidé l'acquisition de 10 fauteuils de bureaux pour 2 305,00 euros.

5. Présentation [Sign@ifip](mailto:sign@ifip) (pour information) :

La présentation est faite par la Direction à l'aide d'un diaporama.

Elle nous expose les différents liens pour accéder à l'application :

- NOVAE moteur de recherche sign@ifip,
- raccourci sur la page d'accueil Ulysse37,
- SIRHIUS mes autres applications
- à venir un lien dans l'onglet « agents » d'Ulysse national.

Actuellement, elle ne concerne que les fiches de signalement externe (agent/usager), l'enregistrement des fiches interne (agent/agent) est prévu sur le second semestre 2024. (cf annexes 1 à 3)

À la demande de la CGT, est précisé que Mme Cécile LEMOINE est la référente protection juridique 37.

La Direction stipule qu'après validation, aucun retour n'est possible mais qu'une extraction au format pdf est prévue. Par ailleurs, la fonctionnalité d'ajout de PJ devrait être disponible dans l'année.

À terme, les fiches d'accident seront également saisies dans sign@ifip mais sans le rôle chef de service.

En cas d'inaccessibilité à l'application par le collègue pour diverses raisons, le chef de service pourra saisir en stipulant dans la zone commentaires « j'interviens pour le compte... ».

Enfin, la Direction rappelle qu'à ce jour, elle ne peut toujours pas porter plainte au nom de l'agent, pour éviter par exemple que son identité soit rendue publique lors d'une action en justice.

6. Bilan 2023 de la FS : accident, formation, exécution budgétaire (pour information) ;

Le bilan est présenté par l'APMP : 97 agents formés, 14 formations réalisées et 6 fiches de signalement pour agression.

8. Plan départemental de mobilité employeur (pour information) :

Pour rappel, c'est une obligation du COM 2023-2027 objectif 16.2 : réduire l'impact des déplacements en mettant en place un plan de mobilité.

Après une phase d'expérimentation en 2022/2023 portant sur 13 sites répartis dans 3 directions territoriales, 35 directions se sont lancées dans l'élaboration de leur PDME en 2023. S'agissant d'un engagement de son plan de transition 2023-2025, la DDFiP d'Indre-et-Loire prévoit d'entrer dans cette démarche au 1er semestre 2024 pour plusieurs de ses sites.

Ainsi, à la DGFIP, au plan national, 37 % des émissions proviennent des déplacements de personnes. Pour la DDFiP d'Indre-et-Loire ce taux atteint 43 %, dont 84 % correspondent à des déplacements domicile-travail.

Au regard de ce constat, la DDFiP d'Indre-et-Loire a prévu de réaliser les PDME de trois sites au 1er semestre 2024 pour un budget de 10 125,00 euros HT (accord-cadre national avec le cabinet ITER):

- CDFiP Édouard Vaillant
- CDFiP Chinon
- Maison de l'État de Loches

L'enquête réalisée par ITER auprès des agents de ces 3 sites a eu un taux de retour de 55 %.

Un groupe d'étude a été mis en place (cadres des services RH, BIL et autres) qui ensuite consultera les chefs de service. Le résultat de la consultation sera connu fin avril puis ITER présentera son plan d'action en juin.

Les PDME des autres sites (SIE d'Amboise, SGC de Joué-lès-Tours, Direction) seront réalisés par duplication, en fin d'année 2024 ou début d'année 2025.

Concernant le site de Portalis, dont le gestionnaire est la DISI Centre-Ouest, le PDME ne relève pas de la compétence de la DDFiP d'Indre-et-Loire. Cependant, le PDME que la DISI réalisera, intégrera l'ensemble des effectifs DGFIP du site.

[Lien ECOFIP](#)

9. Plan départemental de transition environnementale (pour information) :

Pour rappel, c'est une obligation du COM 2023-2027 objectifs 15 et 16 : Mettre en place une stratégie et une gouvernance adaptées pour approfondir la transition écologique de la DGFIP **ET** la transition écologique de la DGFIP et Agir collectivement pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments, des déplacements et des achats.

Le PDTE n'aborde pas l'impact du numérique, mais concerne les achats écoresponsables, les consommations énergétiques et la mobilité.

Comme pour le PDME, il s'appuie sur des relais locaux de la Direction avec pour finalité d'élargir le réseau ensuite sur le département.

Ce réseau pourrait alors insuffler une dynamique pour créer des projets nouveaux.

10. Visites de la délégation de la formation spécialisée (pour information) :

Le rapport de la visite du SIP de tours effectuée le 21 décembre 2023 est discuté.

Le mal-être des agents est dû à la pression du pilotage, accentuée en 2023 par la nouvelle déclaration GMBI. Cette situation tendue est cause de RPS.

Le Directeur reconnaît que l'année a été difficile mais pour lui, cela est principalement dû à GMBI. L'administration centrale a revu le système et cette année la déclaration est intégrée à la campagne IR.

Les délégués rappellent que le malaise des agents due à la pression des objectifs datent d'avant GMBI et perdurent aujourd'hui à la veille de l'ouverture de la campagne IR.

La CGT rappelle que le respect du calendrier dans la conduite des travaux à tenir est une nécessité pour ne pas générer des travaux supplémentaires indus ou redondants.

À l'instar des collègues qui se remettent en cause (ai-je bien fait mon travail ?) la CGT demande que la cheffe de service prenne sa part de responsabilité dans ce contexte.

Enfin, la Direction confirme le recrutement d'un vigile pendant 10 mois à compter de la campagne IR.

11. Questions diverses :

- le compte-rendu de la visite du CGR de Loches n'est pas finalisé
- la secrétaire demande la disponibilité du Dr Merle pour envisager une visite de l'hôtel particulier, car les agents ont réintégré les locaux après travaux.
- Déménagement Paierie et SGC Tours Ville Métropole (TVM) :

Une partie des débats a eu lieu avant l'ouverture de session, car les OS ont été avisées par les agents de leur déménagement, au départ temporaire, au 3^e étage en zone tampon suite aux travaux de réfection du patio, mais déménagement qui durera plusieurs mois voire deux ans !

En effet, comme évoqué lors de notre compte-rendu de la formation spécialisée du 12 octobre 2023, les membres de la FS étaient informés de l'installation au 3^e étage de Vaillant d'agents de la Direction de la Sécurité Routière (DSR) dans le cadre d'une démétropolisation du Ministère de l'Intérieur.

Or, quinze jours avant la visite de la DSR le 29 mars 2024 les agents de ces deux services ont été avisés qu'elle serait probablement installée à leur place.

Ce service du Ministère de l'Intérieur nécessite, vu leurs missions (radars), « une étanchéité totale » avec les services de la DGFIP mais aussi à l'intérieur de leur propre organisation. Ainsi, l'effectif concerne une quarantaine de personnes délocalisées mais, avec le télétravail, une vingtaine sur site, devant donc être installées dans des bureaux **individuels** !!! Un accès privatif sera donc créé coté Fleming.

Le 3^e étage n'est plus une option envisageable pour la DSR donc la Paierie et le SGC circulez y a rien à voir !!!



La CGT a donc initié les débats en jugeant inadmissible que les agents et les chefs de service n'aient pas été tenus informés dès ce repositionnement connu et constate le mépris total envers les représentants du personnel qui n'ont pas été consultés non plus !

La Direction Générale ne manque de rappeler dans chacun de ses textes sur l'organisation des services notamment, que **la consultation des agents et des OS est un préalable à toute restructuration, réaménagement.** (Cf article 48 du décret 2020-1427 relatif aux CSAL)

**C'est piétiner ET les collègues ET le dialogue social !!
Il est vrai que ce dernier n'en est pas à son premier coup de canif, ni au dernier !**

La CGT se fait le relais des collègues et a demandé une application **a minima** de cette circulaire puisque pendant deux ans la Paierie et le SGC TVM devraient être les seuls services installés au 3^e étage. (Pour information, la salle de réunion du 3^e est conservée en l'état pour l'instant).

En effet, les collègues veulent bien évidemment être correctement installés, ce qui signifie aussi qu'avant installation, un réel nettoyage des locaux et des mobiliers soit effectué.

Les collègues et leurs chefs de service réclament **instamment** que les guichets sécurisés station debout soient conservés : ils ne veulent pas d'un simple box équipé d'une vitre plastique...

La réception de ces deux services ne nécessitant pas la présence continue d'un agent, ils demandent également à être équipés d'un système de sonnette ou d'un téléphone pour pouvoir remonter effectuer leurs travaux et descendre au RDC si un usager se présente !

Enfin, ils demandent que des WC supplémentaires soient prévus lors des travaux du 3^e étage.

Et comble de cet irrespect, la Direction en profite pour appliquer la circulaire Borne du 08 février 2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État dont l'une des orientations est « la redistribution des surfaces entre les m² affectés aux postes de travail individuels et ceux affectés à d'autres espaces » et ce pour entre autres, s'adapter « aux nouvelles modalités d'organisation du travail » (télétravail, travail en mode hybride présentiel ou distanciel, en mode projet ou agile).

Cette circulaire, jointe au présent compte-rendu, prévoit un ratio normatif cible pivot de 16 m² par résident (plafond 18 m²) sur la base de la surface utile brute et non plus la surface utile nette. Ainsi, dorénavant sont inclus dans les surfaces « tous les espaces de bureaux ET tous les espaces et locaux supports et fonctionnalités qui leur sont directement associés ».

Trivialement, chaque m² disponible disposant d'une connectivité, d'une lumière et d'une assise sera exploité...

Les couloirs, les accueils, les locaux divers, les salles de réunion, les sanitaires, les salles de restauration des cantines... et cela sous-entend le décroisement des services, et pourquoi pas un openspace par étage !!

Encore heureux que notre employeur ne nous fasse pas travailler debout ! Remercions-le !

Cette circulaire prévoit aussi dans le cadre de l'optimisation de l'occupation des locaux, une mutualisation des administrations permettant ainsi que Vaillant devienne un site multi-occupants.

Par ailleurs, sachez chers collègues que vous n'êtes plus des agents mais des **résidents**, et que les nomades sont déduits au prorata de ce nombre de résidents.

Mais attention, la Direction voit bien plus loin, car la prochaine réflexion sur la base de la circulaire BORNE est le 1^{er} étage de Vaillant.

Eh oui !!! Pourquoi ne pas y concentrer à terme les services fonciers dont le « regroupement » est lui d'ores et déjà acté), le PRS, la Paierie et le SGC TVM ou tout autre service !!!!

Quant au calendrier des travaux, la Paierie et le SGC TVM déménagent les 16 et 17 mai 2024.

Les travaux du RDC pour la DSR doivent commencer entre le 03 juin et le 01 juillet 2024, car leur échéance est au 31 décembre 2024, au plus tard début 2025.

Les travaux du patio devraient démarrer mi-juin au plus tard le 01 juillet 2024.

Les élues en CSAL :

Séverine MANDEREAU, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD et Éveline DURO.